PPRE pour X en période 3:

La loi d’orientation et de programme pour l’avenir de l’école du 23 avril 2005 prévoit dans son article 16, intégré au code de l’éducation par l’article L. 311-3-1, qu’“*à tout moment de la scolarité obligatoire, lorsqu’il apparaît qu’un élève risque de ne pas maîtriser les connaissances et les compétences indispensables à la fin d’un cycle, le directeur d’école ou le chef d’établissement propose aux parents ou au responsable légal de l’élève de mettre en place un programme personnalisé de réussite éducative.*”

Pour rappel : l’adaptation et la différenciation du travail font partie intégrante des missions de l’enseignant, même en classe ordinaire.

# Motivations :

X est un élève de troisième envoyé en Dispositif Relais pendant la période 2 parce qu’il commençait à décrocher.

Rapidement il apparait qu’aujourd’hui X ne trouve **aucune motivation aux apprentissages qui lui sont proposés.** Il vient au collège et fonctionne en cours à l’affect, par affinité ou non avec l’enseignant, mais sans motivation personnelle. Ce manque d’intérêt est notamment responsable du comportement parfois déviant de l’élève. **Un projet d’orientation semble l’intéresser grandement : une entrée en apprentissage par le CFA pour préparer un CAP boucherie** (projet qui reste à approfondir).

**Pour aller dans le sens de son projet, le programme d’enseignement général du CAP (proche de celui du collège) lui a été présenté et X semble décidé à travailler dessus.**

A 16 ans, pour le maintenir dans un parcours de formation, le PPRE semble une solution appropriée.

# Les objectifs visés :

**L’objectif prioritaire est le maintien de l’élève dans un processus de formation.**

A plusieurs reprises X nous a fait part de sa démotivation au collège et de son projet de tout laisser tomber pour aller à Houailou (chez la grand-mère).

L’idée est donc de l’encourager à poursuivre vers une formation qui l’intéresse.

L’occasion également de lui montrer que l’équipe est présente pour lui et s’investie à ses côtés pour sa réussite (le réconcilier avec les adultes et particulièrement les enseignants).

**Le PPRE, dans sa première phase pourrait s’attacher aux points suivants :**

* **La préparation des tests d’entrée au CFA (en septembre).**
* **Le travail des compétences du socle commun au palier 3, à travers le programme du CAP.**
* **Un accompagnement dans la poursuite de sa réflexion d’orientation (COP ).**

(La question du DNB se pose. L’objectif est-il atteignable par l’élève ? Si ce n’est pas le cas, peut on lui proposer un objectif adapté : DNB pro ?)

Echéancier (proposition non détaillée, **à titre d’exemple**. L’échéancier doit être proposé par l’enseignant de la discipline et les titres devraient être suivis des compétences du palier 3) :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Compétences | |
| Maths | Français |
| Semaine 1 | Lundi : Les quatre opérations (nombres entiers + et -)  Jeudi : La proportionnalité  Vendredi : Les unités de mesure | -repérer les connecteurs  - repérer les substituts  - faire des inférences  - repérer les marques morphosyntaxiques  - retrouver les idées essentielles d’un texte  - formuler des hypothèses |
| Semaine 2 | Lundi : Les quatre opérations (nombres entiers x et :)  Jeudi : La proportionnalité  Vendredi : Les unités de mesure (conversions) |
| Semaine 3 | Lundi : Les quatre opérations (nombres entiers : évaluation)  Jeudi : La proportionnalité  Vendredi : Les unités de mesure (conversions) |
| Semaine 4 | Lundi : Les quatre opérations (nombres décimaux : + et - )  Jeudi : La proportionnalité  Vendredi : Les unités de mesure (évaluation) |
| Semaine 5 | Lundi : Les quatre opérations (nombres décimaux : x et :)  Jeudi : La proportionnalité (évaluation)  Vendredi : Les équations avec une inconnue |
| Semaine 6 | Lundi : Les quatre opérations (nombres décimaux évaluation)  Jeudi : Lecture de tableaux  Vendredi : Les équations avec une inconnue |
| Semaine 7 | Lundi : Les quatre opérations (remédiation ou jeux)  Jeudi : Lecture de graphiques  Vendredi : Les équations avec une inconnue (évaluation) |

# Les aménagements particuliers :

La suppression de la première heure de cours : pour alléger les journées et donc être plus exigeant avec X au niveau de la ponctualité (il vient en bus de Magenta) et de l’attention en classe.

**La suppression de la LV2 puisqu’il n’y a pas de deuxième langue obligatoire pour ce CAP**.

La mise en place de **créneaux d’aide aux devoirs** ou **d’intégration dans des classes de 4ème ou 5ème pour les cours de physique ou SVT (le programme du CAP correspond au programme de ces niveaux).**

Un créneau pour **un suivi régulier par le COP** afin de confirmer et d’affiner son projet d’orientation.

**Une heure de bilan hebdomadaire** (avec la CPE ou le pp et la maman) : faire le point sur les réussites et échecs de chaque fin de semaine.

# Evaluations :

**Une évaluation diagnostique et une évaluation bilan seront intégrées au PPRE**, pour chaque matière concernée et pour les attentes de type comportementales (**une fiche de suivi** peu permettre l’évaluation de ce dernier point).

# Poursuite :

A l’issue de cette période, si le bilan est positif et que le jeune a respecté son contrat, un nouveau PPRE pourrait être proposé avec :

* Un accompagnement pour l’inscription au CFA.
* Des simulations au test d’entrée en CFA (maths, français)
* Des stages renouvelés dans différentes boucheries et une branche dérivée comme un charcutier traiteur par exemple (pour favoriser la rencontre avec un patron qui pourrait accepter un apprenti l’année suivante : condition principale pour cette orientation).
* Une préparation au DNB (pro ?)
* L’accompagner en fin d’année vers un job d’été (MIJ) dans un domaine proche de son projet (pour ne pas laisser les vacances effacer un projet travaillé).